

l'honneur, s'il n'a pas d'autre moyen d'en détourner la perte. 5° De même, le duel est permis dans une ville mal administrée où, soit par la faute, soit par la négligence des magistrats, la justice est ouvertement niée aux citoyens. Il y a plus, cette même Bulle prive de la sépulture ecclésiastique les duellistes morts repentants et ayant reçu les sacrements.

EGLISES, *chiese*. — Elles sont fermées de midi à 3 heures, excepté les basiliques stationnelles qui restent ouvertes toute la journée. Beaucoup même ne sont ouvertes que dans la matinée.

EMINENCE, *Eminentissimo*. — Titre ou qualification honorifique accordée par Urbain VIII aux Cardinaux, en 1630.

EMPEREUR, *Imperatore*. — L'Empereur et les Princes du Catéchisme sont élus parmi les enfants qui ont le mieux répondu aux examens publics. Le jour de leur élection, ils sont escortés par une garde militaire et promenés par la ville dans les voitures du Vicariat. L'insigne de leur dignité est une croix qu'ils portent pendue au cou.

ENTERREMENT, *sepoltura*. — Les enterrements se font le soir, vers l'*Ave Maria*. Les plus pompeux sont ceux qui offrent le plus de moines ou de confréries encapuchonnées, récitant deux à deux le *Miserere*.

A une heure de nuit, les corps sont pris dans les églises et portés sur un corbillard éclairé de quatre lanternes à l'église inférieure du cimetière de S. Laurent. Le lendemain matin, après la messe, a lieu l'inhumation.

ÉPINES DE LA STE COURONNE. — Elles proviennent du *rhamnus sisyphus*. Rome en possède vingt-cinq épines: trois à S. Marc, trois à Ste Praxède, deux à S. Barthélemy-en-l'Île, deux aux SS. Jean et Paul, deux à S. Sylvestre in *Capite*, deux à Ste Croix de Jérusalem, deux à S. Pierre, deux à Ste Cécile, une à S. Bernard, une à S. François a *Ripa*, une à S. Jean de Latran, une à Ste Marie de Lorette, une à S. Laurent in *Paneperna*, une au monastère de *Tor di Specchi*, partie d'une à Ste Marie in *Camptelli* et à Ste Marie in *Trastevere*.

ESCALIER ROYAL, *scala regia*. — On nomme ainsi, au Vatican, le magnifique escalier, flanqué de colonnes, qui conduit du corps de garde des Suisses aux chapelles Sixtine et Pauline et fut construit, sous le pontificat d'Alexandre VII, par le chevalier Bernin.

Il est surtout beau à voir illuminé, le soir du premier

dimanche d'Avent, à l'occasion des Quarante Heures qui ont lieu à la chapelle Pauline, ou, le jour de la Fête-Dieu, lorsque le Pape le descend, porté sur la *sedia* et précédé du Sacré Collège.

ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX.

Allemands: Ste Marie dell' *Anima*, église; *Campo Santo*, près S. Pierre, église et cimetière<sup>1</sup>; S. Malo, église et collège germanique<sup>2</sup>, et la Visitation, près S. André della *Valle*, église et corporation des boulangers allemands.

Américains: collèges à l'*Umiltà* et à S. André du Quirinal.

Anglais: S. Thomas, église et collège.

Arméniens: S. Blaise, église et hospice; S. Grégoire l'illuminateur, église et abbaye; Ste Marie in *Domnica*, église; S. Joseph *Capo le Case*, résidence, et près S. Pierre in *Vincoli*, maison de retraite.

Belges: S. Julien, près S. André della *Valle*, église, et S. Joachim, aux Quatre-Fontaines, église et collège.

Bergamasques: S. Barthélemy, place Colonne, église.

Brescia (habitants de): SS. Faustin et Jovite, via *Giulia*, église.

Deux-Siciles (habitants des): S. François de Paule, église et couvent de Minimes.

Écossais: S. André des Écossais, église et collège.

Esclavons: S. Jérôme a *Ripetta*, église collégiale et hospice.

Espagnols: Ste Marie de *Montserrat*, église; la Trinité via *Condotti*, église et couvent de Trinitaires; S. Ildephonse, église et S. Pascal-Baylon, église et couvent de Mineurs observantins.

Florentins: S. Jean des Florentins, église et hospice, et S. Jean le Décollé, église et cimetière des décapités.

Français: S. Louis, église et clergé de 12 chapelains; S. Yves des Bretons, église et rectorat; S. Nicolas des Lorrains, église et rectorat; S. Denis aux Quatre-Fontaines, église et religieuses de Notre-Dame; S. Sauveur in *Thermis*, oratoire et chapellenie; la Purification ai *Banchi*, église et chapellenie; S. Claude des Bourguignons, église et congrégation de prêtres polonais<sup>3</sup>; la Trinité-des-Monts,

1) Ce cimetière est plein de la terre du Calvaire que Ste Hélène envoya de Jérusalem à Rome.

2) Les églises de S. Saba et de S. Etienne-le-Rond, avec leurs dépendances, sont unies à ce collège.

3) Cette congrégation n'a que la desservance de l'église et la jouissance de

église et couvent de dames du Sacré-Cœur, et Ste Claire, séminaire.

*Génois*: S. Jean des Génois, église.

*Grecs*: S. Athanase, église et collège.

*Irlandais*: Ste Agathe *alla Suburra*, église et collège; S. Isidore, église et couvent de Mineurs observantins; Ste Marie *in Posterula*, église et prieuré de l'ordre de S. Augustin, et S. Clément, basilique et prieuré de l'ordre de S. Dominique<sup>1</sup>).

*Lombards*: S. Charles, *au Corso*, église et archiconfrérie.

*Lucquois*: S. Bonaventure, église.

*Marche* (habitants de la): S. Sauveur *in Lauro*, église.

*Napolitains*: S. Esprit, *via Giulia*, église.

*Nursiens*: Ste Scholastique, église et confrérie.

*Piémontais*: S. Snaire, église.

*Polonais*: S. Stanislas, église, et S. Claude des Bourguignons; collège près le Forum.

*Portugais*: S. Antoine des Portugais, église.

*Siciliens*: Ste Marie de Constantinople, église, et S. Paul *alla Regola*, église et couvent du tiers ordre de S. François.

*Siennois*: Ste Catherine de Sienne, *via Giulia*, église et confrérie.

*Suisses*: S. Pélerin, église.

*Vénitiens*: Ste Marie des Grâces, près le palais de Venise, chapelle.

*ETOLE, stola*. — Bande d'étoffe de couleur, élargie à chaque extrémité et timbrée de trois croix. Les Prêtres la portent au cou et les Diacres en sautoir.

*EULOGIES*. — Ce nom grec, qui signifie *bénédiction*, s'applique aux *hosties* carrées en pâte *azyme* ou sans levain frappées à l'effigie de l'Agneau pascal et que l'on distribue aux fidèles à la fin de la messe Arménienne.

*EVÊCHÉS SUBURBICAIRES*. — On les nomme *suburbicaire*s à cause de leur proximité de Rome. Ce sont:

Ostie et Velletri, doyenné;	Palestrina;
Porto et Ste Rufine, sous-doyenné;	Sabine, avec Magliano pour ville épiscopale;
Albano;	Frascati.

la maison qui y est annexée, la propriété demeurant à la France: de même pour les dames du Sacré-Cœur, à la Trinité-des-Monts, et les religieuses de Notre-Dame, à S. Denis.

<sup>1</sup> Le couvent inhabité de S. Sixte-le-Vieux et son église lui sont unis.

Les Evêchés suburbicaire sont soumis au droit d'option, c'est-à-dire qu'ils sont conférés au choix du plus ancien cardinal prêtre présent à Rome.

*EVENTAIL*. — Quand le Pape est porté sur la *sedia*, deux Camériers tiennent de chaque côté un éventail en plumes d'autruche, ocellées de plumes de paon.

*EXCELLENCE, Eccellenza*. — Qualification que prennent les Evêques et la haute Prélature.

*EXPOSITION DU S. SACREMENT*. — Elle a lieu, à certains jours autorisés par S. E. le Cardinal-Vicaire, sous un dais en bois doré et avec accompagnement de vingt cierges allumés pour le moins. En voici l'indication:

#### TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE.

Chez les Adoratrices du S. Sacrement, au Quirinal.

#### TOUS LES JOURS DE FÊTES CHÔMÉES.

Dans l'église où se fait la Mission, le matin.

A la Madeleine, à S. Nicolas *de' Prefetti*, aux SS. Vincent et Anastase à Trevi, aux Stigmates, à Ste Dorothée; à onze heures du matin.

A la Minerve, au Gesù, à S. Marcel, à la B<sup>e</sup> Rita, une heure avant l'*Ave Maria*.

#### TOUTES LES SEMAINES.

##### Dimanche.

Au S. Nom de Marie, au S. Ange gardien, à Ste Marie du Suffrage, à S. Sylvestre au Quirinal; à onze heures du matin.

A Ste Marie des Miracles, à onze heures et demie.

A Ste Marie de l'Anima, à midi.

Au cimetière du S. Esprit, à Ste Marie Impératrice, à Ste Marie *in Trastevere*, à Ste Marie Transpontine, à Ste Marie *in Campitelli*, à Ste Marie des Monts, à Jésus et Marie au Corso, à S. Charles ai Catinari, à Ste Praxède, à S. Martin des Monts, à S. Laurent *in Lucina*, à S. Augustin, à S. Laurent *in Fonte*, à Ste Marie de la Paix, aux SS. Celse et Julien, à S. Joseph des Charpentiers,

à S. Thomas *in Parione*; une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

A S. André *della Valle*, à Ste Galla; une demi-heure avant l'*Ave Maria*.

#### Lundi.

Aux SS. Apôtres, à l'*Ara Coli*, à S. Antoine des Portugais, à S. Barthélemy en l'île, dans la matinée.

A S. André *della Valle*, à S. Michel *in Borgo*, à Ste Lucie *delle botteghe oscure*; une heure avant l'*Ave Maria*.

#### Mardi.

A S. Jacques des Incurables, à Ste Marie de Lorette des boulangers; deux heures avant l'*Ave Maria*.

A S. Paul *alla Regola*, à Ste Marie du Suffrage, à Ste Lucie *della Tinta*, à Ste Anne des Palefreniers, à S. Jean *in Ayno*, à Ste Marie de la Santé; une heure avant l'*Ave Maria*.

#### Mercredi.

A Ste Marie des Miracles, à onze heures du matin.

A la Rotonde, à Ste Marie Transpontine, dans la matinée.

A S. Eustache, à S. Jean des Florentins, au S. Nom de Marie, à S. Laurent *in Lucina*, une heure avant l'*Ave Maria*.

#### Jeudi.

A S. Nicolas *in Carcere*, aux SS. Apôtres, dans la matinée.

A Ste Marie *in Aquiro*, à S. Jacques *Scossacavallo*, une heure avant l'*Ave Maria*.

#### Vendredi.

A Jésus et Marie au Corso, à S. Marcel, à S. Sauveur à *Ripa*, cinq heures avant l'*Ave Maria*.

Au Jésus, à S. Nicolas *de' Prefetti*, à Ste Marie *in Via*, à S. François de Paule *ai Monti*, à S. Augustin; dans la matinée.

A la Nativité des Agonisants, à S. François *a Ripa*, à Ste Marie *in Monticelli*, à Ste Lucie du Gonfalon, aux SS. Cyr et Julitte, à S. André *delle Fratte*, à S. Thomas *in Parione*, une heure avant l'*Ave Maria*.

#### Samedi.

A S. Esprit *in Sassia*, à S. Sauveur *in Lauuro*; trois heures avant l'*Ave Maria*.

A Ste Marie *in via lata*, à S. Apollinaire, à Ste Marie du secours *ai Banchi*, à S. Sauveur *delle Coppelle*, à S. Pantaléon, à Ste Marie des Grâces *a porta Angelica*, à Ste Marie du Peuple, au S. Nom de Marie, à Ste Marie *in Trivio*, à S. Laurent *in Lucina*, à Ste Marie *in Cosmedin*, à Ste Marie de la Santé, à S. Antoine sur l'Esquilin, à Ste Marie del Pianto; une heure avant l'*Ave Maria*.

#### TOUS LES MOIS.

##### 1<sup>er</sup> Dimanche.

A S. Sylvestre *in Capite*, à l'oratoire des SS. Celse et Julien, à S. Benoît *in Piscinula*; dans la matinée.

A la Trinité des Pélerins, en forme de quarante heures.

A S. Laurent *in Lucina*, dans la matinée et la journée.

A Ste Marie de Monserrato, de neuf heures du matin à midi.

A S. Nicolas *in Carcere*, dans la matinée.

Aux SS. Cyr et Julitte, trois heures avant l'*Ave Maria*.

A Ste Marie *in Trivio*, à S. Etienne *sopra Cacco*, à S. Sébastien-hors-les-murs; dans la matinée, pendant les mois de juillet, août et septembre; une heure avant l'*Ave Maria* en tout autre temps.

A l'oratoire des Amants de Jésus et de Marie au Forum, une heure avant l'*Ave Maria*.

##### 2<sup>e</sup> Dimanche.

A Ste Marie *in Trastevere*, à S. Laurent *in Damaso*, après la messe capitulaire et avec procession.

A Ste Marie *in Via*, à S. Nicolas *in Arcione*, au S. Nom de Marie, à Ste Marie de la divine Piété, près le pont *quattro Capi*, une heure avant l'*Ave Maria*.

##### 3<sup>e</sup> Dimanche.

A la *Morte*, en forme de quarante heures, excepté pendant le mois de décembre.

A la Minerve, dans la matinée.  
A la Nativité des Agonisants, à S. Marcel, à la Madeleine, une heure avant l'*Ave Maria*.

4<sup>e</sup> Dimanche.

A S. Nicolas *ai Cesarini*, à onze heures du matin.  
A Ste Marie *de Monte Santo*, à Ste Marie du Carmel *alle tre Cannelle*, une heure avant l'*Ave Maria*.

## Dernier Dimanche.

Aux SS. Apôtres, à S. Sauveur *delle Copelle*, dans la matinée. A S. Bonaventure sur le Palatin, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Le 1<sup>er</sup> Vendredi.

Aux SS. Pierre et Marcellin, dans la matinée.  
A S. Gilles *in Borgo*, quatre heures avant l'*Ave Maria*.  
All'*Umiltà*, dans la matinée.

Le 1<sup>er</sup> Mardi.

A S. André *delle Fratte*, une heure avant l'*Ave Maria*.

## PENDANT L'ANNÉE.

A S. Philippe Néri, via Giulia, le dimanche de la Septuagésime, toute la journée.

Au Caravita, les lundi, mardi et mercredi de la Sexagésime, pendant toute la journée.

A S. Pierre, à Ste Marie-Majeure, à Ste Marie *de la Scala*, au Jésus, au monastère des *Turchine*, le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants.

A Ste Marie du Suffrage, en forme de quarante heures, le second dimanche de Carême et le dimanche qui suit les quatre-temps, excepté ceux de décembre.

A Ste Marie de Monserrato, le jour de Pâques.

A Ste Marie *de Monte Santo*, les sept mercredis après Pâques, matin et soir.

A S. Barthélemy, place Colonne, le dimanche de la Pentecôte et les deux jours suivants, avec bénédiction le mardi soir.

Dans toutes les basiliques et églises collégiales ou paroissiales, le Jeudi de la Fête-Dieu et toute l'octave.

A S. Thomas *in Parione*, le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, toute la journée.

A S. Théodore le Rond, au Jésus, le vendredi du Sacré Cœur, matin et soir.

A S. Sylvestre *in Capite*, le même jour, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Aux SS. Apôtres, à Ste Madeleine, le 1 janvier, dans la matinée.

Au Jésus, aux SS. Jean et Paul, à S. Nicolas des Lorrains, une heure avant l'*Ave Maria*.

A S. Théodore le Rond, le 6 février, matin et soir.

A S. Etienne del Cacco, le 10 mars et jours suivants, dans la matinée, pour la neuvaine de S. Joseph; et une heure et demie avant l'*Ave Maria*, à S. Ignace, à la Rotonde, au S. Nom de Marie, aux SS. Cyr et Julitte, à S. Joseph des Charpentiers, à S. Nicolas in Arcione.

Aux SS. Apôtres, aux SS. Côme et Damien, le 6 août et jours suivants, dans la matinée pour la neuvaine de l'Assomption, et à dix heures à l'Ara Cœli.

Au Caravita, le 29 septembre, trois heures avant l'*Ave Maria*.

A la Morte, à Ste Marie du Suffrage, à S. Nicolas in Arcione, à la Nativité des Agonisants, aux Stigmates, au Divin Amour, à Ste Marie libératrice, aux SS. Anges Gardiens, au S. Nom de Marie, le 1 novembre et jours suivants, pour la neuvaine des morts, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Au Caravita, le Dimanche qui suit la fête de S. François Xavier, trois heures avant l'*Ave Maria*.

A Ste Marie in Via lata, le 8 décembre, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Le 15 décembre et jours suivants, pour la neuvaine de Noël, à la Trinité des Pèlerins, aux SS. Cyr et Julitte, à Ste Marie de la Victoire, à la Conception des Capucins, à Ste Marie del Pascolo, à l'Annonciation al Grillo, dans la matinée.

A S. Roch, à S. Onuphre, à S. Marcel, à S. Laurent in Lucina, aux SS. Vincent et Anastase à Trevi, aux SS. Jean et Paul, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

A S. Charles a Catinari, à Ste Catherine de la Rota, à S. Pantaléon, une heure avant l'*Ave Maria*.

Le 16 décembre, dans la matinée, à Ste Marie du Suffrage, à l'Ara Cœli, à S. Sauveur in Campo, à S. André delle fratte, à Ste Marie des Grâces a Porta Angelica,

à S. Barthélemy place Colonne, à Ste Lucie du Gonfalon, à S. Celse ai Banchi, à Ste Marie dei Crociferi, à Ste Marie de Monte Santo, à Ste Marie di Grotta pinta, à Ste Marie in Aquiro, à S. Nicolas de' Prefetti, à S. Barthélemy en l'île, au S. Nom de Marie, à Ste Marie in Via, à S. Philippe Néri Via Giulia, aux SS. Apôtres, à S. Augustin, à S. André della Valle, à S. Venance, aux Stigmates, à S. Nicolas in Arcione.

À la Minerve, à Ste Marie des Miracles, à S. Nicolas des Lorrains, S. François a Ripa, SS. Côme et Damien, S. Paul alla Regola, une heure et demie avant l'Ave Maria.

À Ste Marie du Suffrage, à la Morte, le jour de Noël, en forme de quarante heures, et à la Nativité des Agonisants, aujourd'hui et toute l'octave, une heure et demie avant l'Ave Maria.

#### AUX FÊTES DE LA VIERGE QUI SONT D'OBLIGATION.

À Ste Marie del Pianto, tout le jour.

Aux SS. Anges Gardiens, à S. Jean des Génois, à Ste Marie in Cosmedin, une heure avant l'Ave Maria.

#### DERNIER JOUR DE L'ANNÉE.

Aux SS. Apôtres, au S. Nom de Marie, à S. Barthélemy en-l'île, à Ste Marie du Carmel *alle tre Cannelle*, aux SS. Jean et Paul, à S. Nicolas des Lorrains, dans la matinée.

À l'Ara Cœli, au Jésus, une heure et demie avant l'Ave Maria.

Ex-voto. — Offrande faite pour l'accomplissement d'un vœu. Les *ex-voto*, que l'on voit appendus aux murs des églises, principalement à S. Augustin, sont de deux sortes, en métal ou en peinture. En métal, ils représentent la partie du corps qui était malade, et dont on a obtenu la guérison par l'intercession de tel ou tel Saint, comme des yeux, une jambe, un bras, un sein. On y lit les initiales P G R qui signifient *Pro gratia recepta*. Les tableaux, peints sur toile ou bois, offrent la guérison ou le vœu dans tous ses détails et souvent le sujet est élué par une inscription qui nomme le donateur.

FALDA. — La *falda* est une longue et large jupe de

soie blanche, à queue, retombant sur les pieds, que prend le Pape quand il assiste aux chapelles ou officie.

FAMILLE CARDINALICE, *famiglia cardinalizia*. — On nomme ainsi la réunion de tous ceux qui composent la *maison* d'un cardinal.

#### Première antichambre.

L'Auditeur, qui prépare les documents pour les Congrégations où doit assister S. E.

Le Secrétaire, chargé de la correspondance.

Le Maître de chambre, qui règle les cérémonies et introduit les visiteurs.

Le Gentilhomme, qui porte aux processions la barrette et la torche du Cardinal. Il a l'épée au côté.

#### Seconde antichambre.

Le Caudataire,

FAMILLE PONTIFICALE, *famiglia pontificia*. — On nomme ainsi la *maison* du Pape, qui se compose comme il suit:

1. Cardinaux Palatins; Secrétaire des brefs; Pro-dataire; Secrétaire des Mémoires; Secrétaire d'Etat.
2. Majordome de Sa Sainteté.
3. Maître de la Chambre.
4. Auditeur de Sa Sainteté.
5. Maître du Sacré Palais.
6. Préfet des cérémonies apostoliques.
7. Camériers secrets: Aumônier de Sa Sainteté; Sous-aumônier; Secrétaire des Brefs aux Princes; Substitut de la Secrétairerie d'Etat; Sous-Dataire; Secrétaire des lettres latines; Echanson; Secrétaire d'ambassade; Garde-robe.
8. Camériers secrets de cape et d'épée; Maître du saint hospice; Fourrier majeur; Grand écuyer; Surintendant général des postes.
9. Garde noble.
10. Camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires.
11. Camériers d'honneur en habit violet.

Le Chapelain,  
Le Majordome ou Intendant de la maison,  
Le Camérier,  
L'Echanson,  
Le Doyen,  
Le Doyen de la portière, qui ouvre la portière du carrosse.

#### Serveurs.

Les Aide-Camériers,  
Le Maître d'écurie,  
Le Cocher,  
Le Postillon,  
Les Garçons d'écurie.

12. Camériers d'honneur *extra urbem*.
13. Camériers d'honneur de cape et d'épée.
14. Officiers de la garde suisse et de la garde palatine.
15. Chapelains secrets.
16. Chapelains secrets d'honneur.
17. Chapelains secrets d'honneur *extra urbem*.
18. Clercs secrets.
19. Chapelains du commun.
20. Familiars: Caudataire de Sa Sainteté; Crucifère; Ecuyer tranchant; Maître d'hôtel; Secrétaire de la Préfecture des Palais Apostoliques; Vérificateur des Comptes, Directeur de la Comptabilité; Auditeur criminel; Fourrier; Auditeur civil; Architecte des Palais Apostoliques; Doyen des Huissiers; Sous-garde-robe; Sous-fourrier.
21. Adjudants de chambre.
22. Bussolanti.
23. Prédicateur apostolique.
24. Confesseur de la famille pontificale (de l'ordre des Servites).

FANON. — Cet insigne, exclusivement réservé au Pape, consiste en deux mozettes superposées; la plus longue, celle de dessous, a 2 m. 70 c. de circonférence. Elles sont cousues ensemble dans la partie qui touche au cou et sont formées d'une étoffe tissée d'or et de soie, rayée aux trois couleurs or, blanc et amarante. Sur la partie antérieure du fanon est brodée une croix que baise le Cardinal-Diacre lorsqu'il met cet insigne au Pape.

FÉRIE. — Jour libre, c'est-à-dire où l'église ne célèbre pas de fête.

FERMAIL, *formale*. — Agrafe ou pectoral du pluvial du Pape, des Cardinaux et des Evêques.

Les Cardinaux-Evêques ont une agrafe en or, garnie de trois pommes de pin, formées de perles de nacre.

FÉRULE, *ferula*. — Bâton d'or, surmonté d'une croix pattée, que tient le Pape, en guise de crosse, aux cérémonies de consécration.

FÊTES. — Les fêtes que l'Eglise Romaine célèbre chaque jour sont ainsi hiérarchiquement classées, suivant leur importance:

*Férie* — *Simple* — *Semi-double* — *Double* — *Double majeur* — *Double de seconde classe* — *Double de première classe*.

Les fêtes *doubles* sont celles où les antienne des psaumes se récitent avant et après le psaume; aux *semi-doubles*, l'antienne ne se récite qu'après le psaume.

*Doubles de première classe.*

Noël;  
Epiphanie;  
Jeudi, vendredi et samedi de la Semaine Sainte;  
Pâques et les deux jours qui suivent;  
L'Ascension;  
Pentecôte et les deux jours suivants;  
Fête-Dieu;  
S. Jean-Baptiste;  
S. Pierre et S. Paul;  
Assomption;  
Toussaint;  
Dédicace;  
Fête patronale ou titulaire de l'Eglise.

*Doubles de seconde classe.*

Circoncision;  
S. Nom de Jésus;  
Ste Trinité;  
Précieux Sang de N.-S.;  
Conception;  
Nativité;  
Annonciation;  
Visitation;  
Purification;  
S. Michel;  
Chaque fête d'Apôtre;  
*Id.* d'Evangeliste;  
S. Etienne;  
SS. Innocents;  
S. Laurent;  
S. Joseph;  
Patronage de S. Joseph;  
Invention de la Croix.

*Dimanches de première classe.*

Premier dimanche d'Avent;  
Premier dimanche de Carême;

Dimanche de la Passion;  
Dimanche des Rameaux;  
Dimanche de Quasimodo.

FÊTES DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE LA SAINTE VIERGE, CÉLÉBRÉES A ROME.

*Fêtes de Notre-Seigneur.*

Ascension, jeudi qui suit le 5<sup>e</sup> dim. après Pâques.  
Baptême, 6 janvier.  
Bon-Pasteur, 2<sup>e</sup> dim. après Pâques.  
Cène et institution de l'Eucharistie, jeudi Saint.  
Circoncision, 1<sup>er</sup> janvier.  
Epiphanie ou adoration des Mages, 6 janvier.  
Entrée triomphale à Jérusalem, dim. des Rameaux.  
Exaltation de la Croix, 14 septembre.

Fête-Dieu, jeudi après le dim. de la Trinité.  
Incarnation, 25 mars.  
Invention de la croix, 3 mai.  
Jésus Nazaréen, 23 octobre.  
Lavement des pieds aux apôtres, jeudi Saint.  
Mort, vendredi Saint.  
Nativité, 25 décembre.  
Noces de Cana, 6 janvier.  
Passion, dim. de la Passion et Semaine Sainte.  
Précieux Sang, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> dim. de juillet.

Présentation au temple, 2 fév. | S. Suaire, 4 mai.  
 Résurrection, dimanche de | Transfiguration, 6 août.  
 Pâques.

*Fêtes de la Sainte Vierge.*

Anges (Ste Marie des), 2 août. | Neiges (Ste Marie des), 5  
 Annonciation, 25 mars. | août.  
 Apparition à Ste Galle, 17 | S. Nom de Marie, dim. dans  
 juillet. | l'oct. de la Nativité.  
 Assomption, 15 août. | *Pascolo* (Ste Marie du), 7  
 Bon Conseil (Madone du), | septembre.  
 26 avril. | Patronage de la Vierge, 2<sup>e</sup>  
 Bon Secours (Notre-Dame | dimanche d'octobre.  
 de), dim. dans l'octave de | Persévérance (Ste Marie de  
 la Nativité. | la).  
 Carmel (Notre-Dame du), | Piété (la Madone de la), dim.  
 16 juillet. | dans l'oct. de l'Assomption.  
 Ceinture (Madone de la), | Portique (Ste Marie du), 13  
 1<sup>er</sup> dim. de septembre. | février.  
 Chaînes (Madone des), 24 | Présentation, 21 novembre.  
 septembre. | Providence (Madone de la),  
 Clémence (Ste Marie de la), | 2<sup>e</sup> dim. de novembre.  
 16 mars. | Purification, 2 février.  
 Conception, 8 décembre. | Remède (Ste Marie du), 2<sup>e</sup>  
 Consolatrice des affligés (Ste | dimanche d'octobre.  
 Marie). | Rosaire (Notre-Dame du),  
 Grâces (Ste Marie des), 2<sup>e</sup> | 1<sup>er</sup> dim. d'octobre.  
 dim. de juin. | Sacré Cœur, 1<sup>er</sup> dim. de sep-  
 Lettre (Madone de la), der- | tembre.  
 nier dim. d'août. | Santé (Madone de la), 26  
 Lorette (Ste Marie de), 10 | juillet.  
 décembre. | *Sasso* (Madone del), 23 août.  
 Maternité (Madone de la), | Savone (Madone de), 18 mars.  
 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre. | Secours des chrétiens (Ste  
 Mariage, 23 janvier. | Marie), 24 mai.  
 Médaille miraculeuse, 20 jan- | Sept Douleurs (Notre-Dame  
 vier. | des), dim. de la Passion  
 Merci (Notre-Dame de la), | et 4<sup>e</sup> dim. de septembre.  
 24 septembre. | Victoire (Ste Marie de la),  
 Miséricorde (Ste Marie de la), | 2<sup>e</sup> dimanche de novembre.  
 3<sup>e</sup> dim. de mai. | Visitation, 2 juillet.  
 Nativité, 8 septembre.

FÊTES D'OBLIGATION, *feste di precetto*. — Jours où l'on est obligé d'entendre la messe et de cesser tout travail manuel.

Les fêtes de précepte pour Rome et son district ont été réduites à dix-sept, par décret de Pie VI, en date du 23 mars 1797. Ce sont :

La Circoncision et l'Épiphanie, en janvier;	L'Assomption, en août;
La Purification, en février;	La Nativité de la Ste Vierge et S. Michel, en septembre;
S. Joseph et l'Annonciation, en mars;	La Toussaint, en novembre;
S. Philippe Néri, en mai;	La Conception, Noël et S. Jean évangéliste, en décembre;
S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Paul, en juin;	L'Ascension et la Fête-Dieu, qui n'ont pas de jour fixe.

FEUX D'ARTIFICE. — Deux feux d'artifice sont tirés chaque année au Janicule, à l'occasion de la solennité de Pâques et de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul. Le peuple se tient, pour les voir, dans la cour de S. Calixte: des tribunes spéciales sont affectées à la Magistrature et aux personnes qui veulent les louer.

FIOCCHI. — Panaches de soie rouge pour les Cardinaux, verte pour les Evêques, violette pour la Prélature et que l'on place sur la tête des chevaux, en signe de dignité.

FOURRIER MAJEUR. — Placé sous la dépendance du Majordome, il est chargé de l'administration des palais apostoliques, surveille les constructions qui s'y font, vérifie et approuve les comptes des artistes, etc. Il doit aussi pourvoir au logement du Pape et de sa cour, quand S. S. est en voyage ou en villégiature.

GARDE NOBLE. — La *Garde noble* est un corps d'officiers pris dans la noblesse romaine. Elle est préposée à la garde du Souverain Pontife, qu'elle accompagne dans ses voyages, aux chapelles papales, dans les consistoires publics, etc.

Si le Cardinal élu est absent de Rome, il reçoit la nouvelle de sa promotion par un billet du Cardinal Secrétaire d'Etat, qui lui est remis par un garde noble, chargé en même temps de lui porter la calotte rouge.

GRAND-ECUYER. — Il tient le troisième rang parmi les *Camériers secrets de cape et d'épée* et est chargé de la surintendance des écuries pontificales. A lui revient

l'honneur d'ouvrir et de fermer la portière de la voiture de S. S.

GRÉMIAL. — Espèce de tablier en étoffe brodée que l'on met sur les genoux du célébrant, Pape, Cardinal ou Evêque, lorsqu'il officie pontificalement à la messe et est assis.

HERMINE, *armellino*. — Fourrure blanche, sans moucheture, dont est fait le chaperon des *cappe* cardinalices, épiscopales, prélétales et canoniales.

HÉRARCHIE DU MONDE CATHOLIQUE. — Elle comprend :

Patriarcats . . . . .	12
Archevêchés . . . . .	127
Evêchés . . . . .	723
Total . . . . .	862

Ne sont pas compris dans ce chiffre, qui ne mentionne que les *sièges avec résidence*, les sièges épiscopaux conférés *in partibus infidelium*, ni les vicariats, délégations et préfectures apostoliques.

HÔPITAUX. — Les principaux sont :

S. Spirito in Sassia,	S. Roch, pour les femmes
S. Jean-Calibyte en l'île,	en couches,
S. Jean de Latran,	Ste Galle, pour les pauvres
Ste Marie-de-la-Consolation,	sans logement,
S. Jacques-des-Incurables,	S. Gallican in Trastevere.

HOSTIE. — Pain azyme, de forme circulaire, d'une très-mince épaisseur et à l'effigie, le plus habituellement, de J.-C. en croix, qui sert à la célébration du S. Sacrifice.

ILLUMINATIONS. — La ville est illuminée, tant les maisons particulières que les édifices publics, aux fêtes de la Nativité de la Ste Vierge, de la Conception et de l'Assomption, de la Chaire de S. Pierre à Rome, de S. Pierre et de S. Paul, et aux anniversaires de l'élection et du couronnement du Pontife régnant. Les lanternes sont généralement ornées, suivant les circonstances, d'emblèmes relatifs à la Ste Vierge ou de son image, de celle des SS. Apôtres, des armoiries du Pape ou d'inscriptions enthousiastes.

La coupole de S. Pierre est illuminée aux fêtes de Pâques et de S. Pierre.

Quatre mille quatre cents lampions à feu voilé sont posés sur la façade extérieure de la basilique et des portiques de S. Pierre, à partir du sol jusqu'à l'extrémité

de la croix du dôme. Ces lampions dessinent toutes les arêtes de l'édifice, dont ils marquent les lignes architecturales.

Vue de *Monte Pincio* et de la Trinité-des-Monts, cette première illumination présente un magnifique coup-d'œil. Elle dure une heure. A une heure de nuit, se fait l'addition de feux brillants, au nombre de 791.

Rien ne peut rendre la promptitude de ce changement de feu, comme rien ne peut faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas vu, le grandiose de cet incendie de la coupole.

Le nombre d'hommes employés pour cette illumination est de 365. Le chiffre total des lampions monte à 5,191.

IMAGE. — Une grande image, ordinairement de format in-folio, roulée et liée d'un ruban de soie rouge, à l'effigie du Saint dont on célèbre la fête, est donnée en souvenir à chaque Prêtre qui célèbre la messe dans l'église où se fait la solennité de ce Saint.

IMAGE ACHÉROTYPE DU SAUVEUR. — Cette image, antique et vénérée, représente, en peinture sur panneau, le *Sauveur* des hommes, J.-C., presque de grandeur naturelle. Suivant les uns, elle aurait été faite ou du moins achevée par les anges, d'où lui vient son nom d'*achérotipe*. D'autres l'attribuent plus exactement à S. Luc. Voilée habituellement et placée derrière l'autel du *Saint des Saints*, elle ne demeure découverte et exposée à la vénération des fidèles que : 1°. Depuis les Complies de la vigile de Noël, 4 h., jusqu'à None du Dimanche qui suit l'Épiphanie, 10 h. 2°. Du Samedi qui précède le Dimanche des Rameaux, 10 h.  $\frac{1}{2}$ , à l'octave du *Corpus Domini*, après la procession, 6 h.  $\frac{1}{2}$ . 3°. Depuis les Complies de la vigile de l'Assomption, 6 h., jusqu'au Dimanche après l'octave, 10 h.

INDEX. — La Sacrée Congrégation de l'Index, formée de Cardinaux, a pour Secrétaire un Dominicain. Elle est établie pour *proscrire, expurger et permettre* certains livres contraires à la foi ou aux mœurs. Elle publie des décrets, que le Pape approuve et qui sont affichés à Ste Marie-sur-Minerve, à S. Pierre au Vatican, au palais du S. Office, à *Monte Citorio* et autres lieux.

Chaque décret se termine ainsi, après avoir énuméré les ouvrages *condamnés* et *proscrits* :

“Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta opera damnata atque proscripita, quocumque loco

et quocumque idiomate, aut in posterum edere aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub pœnis in Indice librorum indictis."

**INDULGENCE, indulgenza.** — Pour gagner l'*indulgence plénière*, il faut être en état de grâce, s'être confessé, dans les huit jours, avoir communiqué le jour même, visiter l'église indiquée et y prier pour la concorde entre les Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Ste Eglise. Pour l'*indulgence partielle*, l'état de grâce suffit.

Aux chapelles papales et aux quatre bénédictions solennelles du Jeudi Saint, de Pâques, de l'Ascension et de l'Assomption, la présence est requise au moment même de la promulgation de l'indulgence.

Nous sommes persuadés être à la fois utile et agréable à nos lecteurs en reproduisant ici le livret publié, en 1853, à la *Stamperia Camerale*, par les soins de la Sacrée Congrégation des Indulgences, pour faire connaître et déterminer les *Indulgences que Notre Saint-Père Pie IX accorde à tous les fidèles qui, retenant par devers eux quelqu'un des chapelets, rosaires, croix, crucifix, petites statues, ou médailles bénies par Sa Sainteté, accompliront les œuvres de piété indiquées ci-dessous.*

Tous les fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe sont avertis: 1<sup>o</sup> Que pour gagner les indulgences dont Sa Sainteté Pie IX, par sa bénédiction apostolique, enrichit les chapelets, rosaires, croix, crucifix, petites statues et médailles, il est nécessaire que l'on porte sur soi, ou que l'on tienne chez soi quelqu'un de ces chapelets bénits, etc.

2<sup>o</sup> Que les oraisons ou pieuses prières ci-après décrites comme conditions requises pour l'acquisition des indulgences, doivent être récitées, ou en portant sur soi quelqu'un de ces chapelets, crucifix bénits, etc., ou, si on ne les porte pas sur soi, il faut les tenir dans sa propre chambre, ou dans un autre endroit convenable de la maison que l'on habite, et réciter devant ces objets les prières ou oraisons analogues.

En outre Sa Sainteté n'admet pas à cet effet les images imprimées ou peintures, ni les croix, crucifix, petites statues et médailles d'étain, de plomb, ni d'autre matière facile à se briser ou à s'user.

Observant toutefois que Sa Sainteté admet à l'effet ci-

dessus les croix, crucifix, etc. de *fer*, quoique prohibés jusqu'à ce jour.

Il faut aussi que les effigies soient de Saints déjà canonisés, ou d'autres inscrits dans le Martyrologe Romain.

Ces avertissemens une fois donnés pour plus grande clarté, voici maintenant quelles sont les indulgences que peut gagner la personne qui tient quelqu'un de ces objets bénits, et quelles œuvres de piété elle doit pratiquer pour les gagner.

Quiconque récitera, au moins une fois la semaine, le chapelet de Notre Seigneur ou celui de la Très-Ste Vierge Marie, ou le rosaire, ou la troisième partie du rosaire, ou l'office divin, ou celui de la Ste Vierge, ou celui des Morts, ou bien les sept Psaumes de la Pénitence, ou les Psaumes graduels, ou sera dans l'habitude d'enseigner la Doctrine Chrétienne, ou de visiter les prisonniers, ou les malades de quelque hôpital, ou de secourir les pauvres, ou d'assister à la messe, ou de la dire, s'il est prêtre, si vraiment repentant, et confessé à un prêtre approuvé par l'Ordinaire, il fait la Ste Communion, en quelque jour que ce soit des jours suivants: Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, les fêtes de la Très-Ste Trinité, du S. Sacrement, ou Fête-Dieu, celles de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, celles de S. Jean-Baptiste, et des SS. Apôtres Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Philippe et Jacques, Barthélemy, Mathieu, Simon et Jude, Mathias, de S. Joseph, époux de la Bienheureuse Vierge, et de la Toussaint; et priera Dieu dans la même journée dévotement, pour l'extirpation des hérésies et des schismes, pour l'augmentation de la foi catholique, pour la paix et la concorde entre les Princes Chrétiens, et pour les autres besoins de la Ste Eglise, gagnera en chacun des jours susdits l'indulgence plénière.

Qui fera les mêmes œuvres dans les autres fêtes de Notre Seigneur ou de la Ste Vierge Marie, chacun de ces mêmes jours, gagnera l'indulgence de sept ans et autant de quarantaines, comme aussi en les remplissant chaque Dimanche ou fête de l'année, il gagnera chaque fois cinq ans et autant de quarantaines d'indulgences, et en les pratiquant tout autre jour de l'année, il gagnera cent jours d'indulgence.

En outre quiconque a l'habitude de réciter, au moins